

La SSR en otage

C'était prévu, pour ainsi dire programmé: le journaliste Balz Hosang, réputé membre de l'aile gauche du Parti socialiste zurichois, n'a pas eu les faveurs de l'assemblée générale de la Société régionale de Radiotélévision de Zurich. A titre consultatif, mais à une écrasante majorité, sa nomination au poste de chef de l'information et du journal régional de Radio Zurich a donc été refusée.

Il ne reste plus aux instances compétentes de la SSR (échelon régional) qu'à remettre le poste au concours, si elles ne veulent pas être inondées de plaintes d'auditeurs reportant leur grogne sur les programmes. Le contrôle populaire, elles connaissent bien: le journal régional de Radio Zurich a été convaincu d'avoir, à deux reprises s'il vous plaît, violé la concession en rapportant les manifestations de l'été chaud des bords de la Limmat en 1980. La prudence est la mère des vertus, et à Radio Zurich l'adage est d'autant plus à l'ordre du jour que la station souffre d'un handicap majeur à l'heure des règlements de comptes politiques: son directeur, Andreas Blum, est un ancien conseiller communal socialiste...

Reste à savoir si le cahier des charges du chef de l'information sera modifié en fonction du climat idéologique dominant. On imagine fort bien que l'une des conditions «sine qua non» pour devenir chef de l'information soit l'appartenance au célèbre Groupe Hofer... qui s'est d'ailleurs félicité publiquement de la sagesse de la société régionale. Nul doute que le journaliste qui sera nommé au poste en question aura fort à faire pour remonter le courant et convaincre de son indépendance! C'est dire que le coup sera rude pour la SSR dans son ensemble, et pas seulement parce que la droite radicale dure label Zurich trouve des relais de plus en plus puissants dans la Suisse entière (la leçon

aura certainement été retenue par les Groupements patronaux vaudois).

On murmure du reste que cette atteinte à la crédibilité du «monopole» fait bigrement l'affaire de certains promoteurs de radios locales (groupe Jean Frey) qui auraient mis la main à la pâte et qui ont tout intérêt à ébranler l'édifice SSR à seules fins de récupérer une certaine audience pour leurs futurs produits commerciaux.

Dans l'immédiat, il faudra retenir que la traditionnelle «mobilisation» de gauche — des bataillons de militants pour arracher la décision «sur le terrain» — a du plomb dans l'aile et en tout cas ne fait plus systématiquement la loi. Les milieux conservateurs se découvrent à ce rayon de l'action politique des ressources insoupçonnées: dans les sept dernières semaines précédant la consultation fatale à Balz Hosang, la Société régionale zurichoise de radiotélévision avait enregistré 1137 nouvelles adhésions (portant le total des délégués à 2950) dont on imagine facilement qu'elles ne sont pas étrangères à la netteté de la majorité rejetante.

Politisation de la SSR? La leçon vaut bien un fromage.

L. B.

DOMAINE PUBLIC

Tous nos vœux! A 1983!

Les fêtes de fin d'année nous imposent d'espacer la parution de «Domaine Public». Mais que nos lecteurs et amis se rassurent: l'interruption ne durera qu'une semaine! Ce numéro est donc le dernier de l'année 1982; nous nous retrouverons avec DP 666, au tout début janvier, jeudi 6/vendredi 7. Bonnes fêtes, et tous nos vœux!

NB. Un cadeau de dernière neure? Toujours à votre disposition pour faire parvenir DP pendant un an à l'heureux(se) bénéficiaire de votre choix!

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 665 23 décembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
René Longet
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Helena Mach
Alain Rossel

665

Mourir à Bellechasse

On sait la différence entre les «bons» et les «mauvais» objecteurs, entre les «religieux» et les «politiques», entre ceux qui seraient hantés par de graves conflits de conscience et ceux qui ne le seraient pas. Et l'on connaît la dérision des tribunaux militaires, habilités à les départager souverainement.

Mais les réfractaires sans étiquettes, ceux qui ne veulent tout simplement pas entendre parler du service militaire, les insoumis, qui les connaît, qui les soutient?

Il se pourrait que Richard Barillet, 28 ans, ait été l'un de ceux-là. Richard Barillet qui s'est

pendu lundi 13 décembre passé à Bellechasse, dans la cellule forte où on l'avait enfermé. Inconnu dans les milieux pacifistes, chez les objecteurs organisés, il n'entraînait peut-être pas dans les catégories reconnues. C'était peut-être seulement une mauvaise tête. Un type qui refusait l'armée. Qui refusait la prison. Qui refusait de céder. Et qu'on a voulu mater. Qu'on a fini par briser... Au nom de quoi?

Au nom de cet ordre qui me permet, à moi, de boire tranquillement mon café au lait, en lisant dans le journal du matin qu'un objecteur s'est suicidé à Bellechasse.

Cet ordre m'est précieux, c'est vrai. Mais cela signifie-t-il que ceux qui n'entrent pas dans le moule doivent être enfermés et réduits au désespoir? Est-ce vraiment là le prix de mon confort?

Alain Rossel

ÉCOLE VAUDOISE

Pour décourager les fumistes

Les numéros de prestidigitation du conseiller d'Etat vaudois Junod se suivent et finissent par se ressembler. Souvenez-vous de l'affaire des examens d'entrée au collège (barèmes discriminatoires pour les filles condamnés par le Tribunal fédéral), finalement couronnée par la mise en œuvre d'une régionalisation incohérente de ces épreuves (DP 626, 634 et 637). L'autre jour, le très radical chef du Département de l'Instruction publique a donc de nouveau plongé la main dans son chapeau... Et qu'en a-t-il sorti? On vous le donne en mille! Un nouvel article de règlement. A l'usage des gymnases, cette fois: «Les élèves qui, à la fin du premier semestre, n'obtiennent pas une moyenne de 5,5 ne peuvent poursuivre leurs études, sauf circonstances spéciales.»

Qu'espère-t-on en haut lieu de l'introduction d'une admission conditionnelle au gymnase? Le découra-

gement de quelques «fumistes», la stimulation des nouveaux gymnasiens. Cette innovation aurait eu, outre la bénédiction du Conseil d'Etat, l'approbation des directeurs des établissements concernés ainsi que celle du Centre de l'enseignement supérieur de l'Est vaudois.

Voici donc la mise en batterie d'une grosse artillerie réglementaire pour décourager quelques élèves coupables de «relâchement». Et tant pis si sont ainsi systématiquement désavantagés les jeunes gens et les jeunes filles qui ont besoin d'un temps d'adaptation à un autre cadre et à d'autres exigences scolaires. Et tant pis si ces recalés se trouvent en panne scolaire, la moitié d'une année, de janvier à l'été, en attendant de tenter à nouveau leur chance — candidats tout désignés pour les écoles privées, avec les frais que cela suppose pour les parents.

Au bilan du pour et du contre, les inconvénients d'une telle mesure passent de tellement loin ses «avantages» que ce serait faire injure aux fins stratégiques du DIP que de ne pas leur reconnaître, en

sus, leur petite idée derrière la tête. Constatons donc que, tout incongrue qu'elle soit, cette admission conditionnelle au gymnase colle bien à une volonté omni-présente de faire revenir l'école à des structures plus traditionnelles (opposition larvée à l'enseignement rénové du français: deuxième consultation parce que la première n'avait pas donné les résultats escomptés!), à des structures plus «sélectives», pour ne pas dire plus élitaires (surcharge des collégiens à travers la nouvelle grille horaire, manœuvres en cours contre l'initiative «Une meilleure école pour tous»).

Ce tour de passe-passe abusera-t-il l'opinion? Il ne passera pas, c'est déjà acquis, comme une lettre à la poste: les protestations se multiplient et les enseignants Vpod se sont lancés (la Société vaudoise des maîtres secondaires a déclaré forfait) dans une récolte de signatures à l'appui d'une requête demandant au Conseil d'Etat de faire machine arrière. En tout état de cause, maintien ou pas de la décision, M. Junod n'échappera pas à un choc en retour: nul doute que sa dernière trouvaille ne fortifie en effet le mouvement d'opposition au certificat d'études. Cet examen couronne en effet dans le canton de Vaud, seul parmi les cantons romands, la période de scolarité obligatoire; il ouvrait jusqu'ici sans restriction les portes du gymnase, mais le voici singulièrement dévalorisé... Allons donc, le feuilleton de l'école vaudoise n'en est pas encore à ses dernières convulsions.

COURRIER

Le forcing scolaire

Sous le titre «L'école et la vie», M. J. Cornuz a parlé, dans DP n° 664, de la durée de la scolarité conduisant au baccalauréat vaudois. Selon lui, ce titre serait obtenu à 18 ans ou à 19 ans, suivant que l'on choisit la «voie à deux ans» ou la «voie à trois ans».

C'est exact actuellement, mais ce sera bientôt faux si aucune réforme n'intervient. Avec le rajeunissement — déjà en cours — des volées, l'âge moyen

d'obtention du baccalauréat dans la voie à deux ans sera, dès 1989, de *17 ans et demi*, en violation flagrante de l'ORM et du Concordat intercantonal. Rappelons qu'il est de l'ordre de 19 ans en Romandie et dans le reste de la Suisse.

Les conséquences de ce régime aberrant seront les suivantes: le forcing, dès le début du collège secondaire (10 ans et demi en moyenne) sera accéléré, d'autant plus que la semaine scolaire comprend dorénavant quatre jours et demi seulement, les redoublements se multiplieront et les rares rescapés qui obtiendront leur «Maturité» à l'âge «normal» (au sens vaudois du terme) feront figure de gamins, vu leur manque de maturité, lorsqu'à l'Université ou au Poly on les comparera à leurs camarades étudiants venant des autres cantons.

Il devrait tout de même être possible de trouver une plate-forme politique assez large, aussi bien à gauche qu'à droite, pour corriger cela, c'est-à-dire généraliser le gymnase en trois ans.

N. Stoll

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les arts et le football

... A ce propos, une anecdote (voir DP 664):

M. Delacrétaz déplore que l'école passe «par-dessous la jambe toutes ces éminentes qualités humaines que sont la volonté, l'esprit de décision et de commandement, le courage, la débrouillardise, l'habileté manuelle, le talent artistique» (p. 46).

— J'ai connu quelqu'un qui, présidant aux destinées de la Société des peintres et sculpteurs, désirait organiser à Zurich une exposition des Vaudois. Ce pourquoi il aborda l'attaché culturel de la ville de Lausanne, en fut bien reçu et obtint la somme de 5000 francs, ce qui est remarquable, je le dis très sérieusement.

Dans le même temps, je me trouvais connaître aussi un habitant de Grandvaux, lequel était supporter d'un club de football de la Riviera vaudoise.

Lequel club, désirant construire des «tribunes» et aménager son terrain, eut l'idée d'aller sonner à la porte d'un industriel vaudois connu. Qui reçut la délégation assez mal, disant qu'il en avait assez d'être «tapé», que c'était déjà la Xème fois, etc., enfin que pour une dernière fois, il acceptait de faire quelque chose, mais qu'il ne voulait plus les revoir désormais. Et de leur remettre *cash* trois cent mille francs!

Cinq mille francs pour les arts; trois cent mille francs pour le football. En vérité, je me demande encore une fois si c'est bien l'école qu'il faut réformer et non pas plutôt la société tout entière, sa mentalité, ses valeurs, etc. Problème politique, et je dirais presque *religieux*. L'auteur de *l'Ecole vaudoise à la croisée des chemins* me rétorquera sans doute que cette mentalité, c'est précisément à l'école qu'elle se forge... Je n'en suis pas si sûr.

* * *

Des qui commencent à me bassiner sérieusement, c'est le camarade Stauffer et ses contradicteurs. Sans cesse à parler, l'un de la misère des ouvriers et de la précarité de leur situation, par suite de l'insécurité de l'emploi; les autres de la condition pitoyable des employés de l'Etat, qui n'obtiennent pas l'indexation de leurs salaires.

Minable!

Ces Messieurs ne lisent donc pas le *Mois économique et financier*? S'ils le lisaient, ils apprendraient à judicieusement gérer leurs petits avoirs, et leurs soucis disparaîtraient.

Par exemple (décembre 1982):

«L'évolution des cours des titres de l'industrie de l'armement dépend beaucoup plus de facteurs politiques que de facteurs économiques. Comme en témoignent les hausses de 1980, les investisseurs étaient prêts à escompter des cours maxima pour les titres des principaux bénéficiaires d'une politique axée sur la défense dans l'attente de la victoire électorale de Reagan et de l'accroissement du budget de la défense qu'elle impliquait. De même, la récente montée des cours n'était pas sans rapport avec la crise des Malouines et le succès remporté par les armes américaines dans le conflit du Liban.

Au vu des excellentes perspectives d'avenir du secteur (c'est moi qui souligne), les valeurs de l'industrie de l'armement évolueront, à notre avis, nettement au-dessus de la moyenne boursière pendant les douze à dix-huit mois prochains.»

Vous avez pigé, camarades? Vous investissez chez Bührle, et le tour est joué! Seulement, cessez donc de chercher des pouilles au bon M. Chevallaz. Il ne veut que votre bonheur, cet homme.

J. C.

IL Y A CINQUANTE ANS

Les années tournantes

Daniel Rops appelait «années tournantes» celles qui séparent deux époques. Certains auteurs appliquent l'expression aux années trente et on est tenté de leur donner raison en reprenant le «Cahier de revendications» publié (dans le numéro de décembre 1932, il y a cinquante ans) dans «La Nouvelle Revue Française». Denis de Rougemont avait assumé à l'époque la responsabilité de ce cahier, et écrit l'introduction et la conclusion intitulée «A prendre ou à tuer».

Les collaborateurs de ce cahier — et Denis de Rougemont en première ligne, lui qui n'a cessé de stimuler la réflexion sur les problèmes cruciaux de notre époque — ont tous laissé des traces dans l'histoire des idées ou creusent toujours leur sillon; jugez-en plutôt: Henri Lefebvre, Paul Nizan, Philippe Lamour, Jean Silveire, Thierry Maulnier, Arnau Dandieu et Claude Chevalley, Emmanuel Mounier, Georges Izard, René Dupuis et Alexandre Marc, Robert Aron; de même, les revues et mouvements représentés ne sauraient aujourd'hui être passés sous silence: «Ordre nouveau» (surtout ne pas confondre!), «Combat», «Esprit», «Plans», «Rédaction»... Il est peut-être utile de relire les non-conformistes des années trente pour mieux comprendre les non-conformistes d'aujourd'hui.

C. F. P.

Malheur aux victorieuses!

Erreur d'appréciation notoire: le Conseil fédéral ne s'attendait pas au succès de l'initiative populaire sur la surveillance des prix, malgré des sondages annonciateurs (celui du «SonntagsBlick» du 14 novembre 1982 demeure le seul publié). A toutes fins utiles, M. Honegger avait bien fait préparer une réaction officielle pour le cas, à ses yeux théorique, d'une acceptation de l'initiative et d'un rejet du contre-projet. Mais, lors de la conférence de presse du 28 novembre, il se laissa aller à improviser, faisant état de son dépit à la vue des résultats de la votation, attribués aux «femmes influençables».

Mais le Conseil fédéral n'a pas voulu se faire doubler deux fois de suite sur le même sujet: après une rapide correction sous la forme d'excuses aux citoyennes sous influence, M. Honegger allait promptement de l'avant: rapports express, questions complémentaires par retour du courrier, consultations en fin de journée et proposition de dernière minute au Conseil fédéral.

L'exécutif décide donc, dans sa séance du 13 décembre (l'avant-dernière en la composition 1982), que la surveillance des prix fixés par les organisations cartellaires et analogues ne serait pas réintroduite dans la loi sur les cartels, où elle aurait toujours logiquement sa place, mais ferait bel et bien l'objet d'une législation spéciale, à élaborer dans les meilleurs délais. Avec un soulagement tout empreint de délicatesse, M. Honegger laisse ainsi à son successeur le soin de réaliser cet objectif «si possible avant les vacances de l'été 1983». Nullement persuadées qu'on a choisi la voie la plus sûre et la plus rapide, les consommatrices romandes protestent contre la précipitation soudaine

mise par les Sept Sages à s'avancer sur un terrain plutôt nouveau.

Les consommatrices suisses alémaniques, par la voix de leur présidente et nouvelle conseillère nationale (indép. ZH) Monika Weber, se déclarent plutôt surprises en bien.

Et la presse de percevoir là un joli conflit personnel entre les victorieuses du 28 novembre, digne d'exploitation par l'industrie et le commerce en mal de liberté.

LA MÉCANIQUE FÉDÉRALE

En réalité, les choses sont plus simples, du moins pour les connaisseurs de la mécanique fédérale. Le radical Honegger veut avoir posé des jalons pour guider son successeur vraisemblablement démocrate-chrétien — et l'empêcher de compléter la loi sur les cartels selon une ancienne promesse PDC (cf. DP 656). Et de toute manière le président de la Commission des cartels, le professeur Schluep, lui-même proche de l'économie, ne veut pas de cet enfant «surveillance des prix» que le peuple suisse lui a fait dans le dos. Idem pour le secrétaire radical de la commission, Bruno Schmidhauser, qui n'espère plus être nommé directeur d'office et voudrait bien empêcher quiconque de le devenir; pour cela, il n'hésite pas à déclarer «incompétente» la Commission des cartels, sans la consulter bien sûr. Quant à l'ex-secrétaire de l'Union syndicale suisse Waldemar Jucker, opposé de longue date à toute forme de surveillance des prix, il déconseille la prise de mesures trop efficaces, comme sans doute la nomination d'un «M. Prix» dont la notoriété porterait ombrage à sa propre qualité de directeur de l'Office des questions conjoncturelles. Pour sa part, l'unique démocrate-chrétien situé dans les parages, un certain Josef Bossart, chef de la division du contrôle des prix, attend son heure, qui risque bien de ne jamais sonner.

Pour compléter le paysage, sinon le simplifier, il

faut ajouter que l'éventuel poste de «M. (ou M^{me}, bien sûr) Prix» suscite quelque intérêt. Et les candidat(e)s qui y croient s'efforcent de tailler la cote à leur propre mesure. Les indépendants veulent faire du moins d'administration (et donc du plus dépendant de l'économie), souhaitent une instance proche de la population et des media, tandis que les démocrates-chrétiens recherchent le saint arbitre qui saura arranger l'économie et le consommateur.

Dans tout ce dédale d'arrière-pensées et d'avant-projets, les consommatrices qui ont bossé pour faire passer «leur» initiative ont quelque raison de se sentir à la fois un peu perdues et passablement flouées. Comme si «leur» victoire leur échappait, volée par ceux qui doivent en assurer le suivi, et qui travaillent selon leurs propres lois.

Ce serait tellement plus beau si ce n'était pas politique. Donc pas humain.

DÉMOCRATIE

Progrès scientifique: agir ou subir

Trop longtemps, la gauche a refusé de mesurer les implications politiques des choix technologiques, le caractère profondément politique de ces choix. A cet égard, le débat nucléaire a ouvert bien des yeux: complexité extrême, risques majeurs, tissu de dépendances, fragilité, gigantisme — toutes ces caractéristiques du cycle du nucléaire sont incompatibles avec l'idéal d'une société autogérée, décentralisée et en équilibre avec son support naturel.

La dialectique des rapports entre science et société joue bien dans les deux sens: telles structures sociales engendrent telles priorités dans la recherche, tels produits de la recherche viennent de leur côté renforcer telles structures de la société. On a appris, à gauche, que la technologie n'est pas bonne en soi, qu'il faut renoncer à certaines inno-

ventions qui aggraveraient nos problèmes, et se bat-tre pour orienter la créativité scientifique dans la voie du vrai progrès. Par ailleurs, le fait que le développement des innovations, le rythme de leur introduction, échappent pratiquement complè-tement au débat démocratique est de plus en plus perçu comme une des manifestations majeures de l'absence de démocratie économique.

Développé aux Etats-Unis, le « Technology Assessment » (TA) se propose de donner à cet égard au moins les moyens d'une information satisfaisante, d'une « transparence », d'une évaluation préventive des retombées économiques et sociales des innova-tions.

Il s'agit essentiellement d'études portant sur trois aspects :

— La mise en évidence de la nature de l'innova-tion en cause.

— Le bilan de ses impacts économiques et sociaux prévisibles.

— L'examen des solutions possibles, en fonction des diverses échelles de valeur, pour éviter les retombées négatives qui auraient été décelées.

On voit d'emblée que certaines conditions métho-dologiques doivent être remplies :

— Indépendance complète de l'équipe de recher-che.

— Approche interdisciplinaire.

— Libre accès des chercheurs à la documentation.

— Libre accès du public à la recherche.

Dans une étude qui vient de paraître¹, une équipe allemande mandatée par le Ministère fédéral de l'intérieur, du temps de Gerhart Baum, fait le point sur les procédures existantes et formule ses propres suggestions.

Parmi les modèles existants de TA, certains ont pour objectif essentiel l'amélioration de l'informa-tion du parlement face à l'exécutif. Ainsi, l'Office of Technology Assessment est au service du Con-grès américain depuis bientôt dix ans, et en France des propositions analogues ont été faites tout

récemment. D'autres modèles visent à stimuler la réflexion du public. L'étude mentionne les com-missions royales d'enquête en Grande-Bretagne, et le Secrétariat suédois pour les recherches sur le futur. Cette deuxième catégorie d'institutions ne dispose pas des moyens d'expertise des services parlementaires, mais se concentre sur l'animation du débat public : hearings, conférences, revues de vulgarisation. Dans l'ensemble toutefois, le bilan de ce qui se fait en Europe occidentale est plutôt décevant, et il faudrait développer une volonté politique de stimuler le débat, de lever le voile sur la recherche « privée », d'imaginer des canaux per-mettant autrement que par des études de marché aux souhaits du public d'émerger.

Les efforts de prévision que l'on a tentés dans notre pays s'apparentent plus à la futurologie tech-nocratique, à la projection d'images de développe-ment qu'à un effort de « Technology assessment », que l'on pense à la GEK (énergie), à la CGST (transports), aux débats sur l'image directrice CK-73 (aménagement du territoire) ou au fameux rap-port Kneschaurek. Utiles pour stimuler le débat, mais... quid de l'orientation de la recherche ?

PARLEMENT

Les femmes cèdent du terrain

Si on compare avec les parlements étrangers, la présence féminine aux Chambres fédérales est plu-tôt bonne : 25 (depuis le remplacement de l'indé-pendant zurichois Schär par M^{me} M. Weber) sur 246, cela fait pratiquement 10 %, soit près du dou-ble de la moyenne usuelle dans les pays européens non scandinaves.

Les choses risquent de changer — en mal — avec la législature 1983-87. Un tiers de la députation fémi-nine ne se représentera pas aux élections de l'automne prochain, pour cause d'ancienneté (les radicales Girard, Ribl et Spreng, la démocrate-chrétienne Spiess), pour raisons personnelles-professionnelles (la radicale Fugé), ou pour cause

Le débat politique est encore très marqué, dans ce pays, par une conception quelque peu mythique de la science. La crise menace ? un coup de baguette magique — l'informatique — et nous voilà sur le chemin du redémarrage. Chacun réclame un effort d'adaptation à la microélectronique, mais qui a réellement étudié les conséquences de cette techno-logie révolutionnaire entre toutes sur les disparités régionales, la protection de la personnalité, l'emploi ? Qui essaie d'explicitier les choix, les pro-messes mais aussi les risques, impliqués par l'infor-matique ? Pour l'instant, il n'est question que de recyclage, de subvention, de reconversion — mais si pour finir un travailleur sur deux dans le tertiaire en était menacé dans son emploi, il faudrait au moins pouvoir lui offrir une solution...

Espérons que le Conseil fédéral, qui a accepté un postulat du soussigné demandant l'étude de la « mise sur pied d'une instance d'évaluation des innovations scientifiques et technologiques », acceptera de doter notre pays d'un instrument de réflexion qui l'aidera à naviguer dans le brouillard qui entoure l'avenir que nous nous préparons.

René Longet

d'incompatibilité politique (Hedi Lang, qui sera probablement d'ici là la première femme conseil-lère d'Etat, et sans doute la Lucernoise Josi Meier, qui en aura fait autant si elle ne s'assied pas dans le fauteuil laissé libre au Conseil des Etats par le nouveau conseiller fédéral Egli).

Deux ou trois autres femmes parlementaires vou-draient se retirer, mais craignent de ne pas trouver de candidate pour leur succéder : c'est le cas notamment de M^{me} Blunschy, à laquelle le canton de Schwyz n'est pas près de donner une success-riche.

Le tout sans compter les aléas électoraux, particu-lièrement risqués pour les trois seules conseillères aux Etats (les socialistes Bühler/SH et Lieber-herr/ZH, ainsi que la libérale Bauer-Lagier, plus sûre d'elle-même que de son parti).

¹ C. Böhret, P. Franz, « Technologiefolgenabschätzung, institutionelle und verfahrensmässige Lösungsan-sätze ». Ed. Campus, Francfort, 1982 (407 pp.).

Les uns se syndiquent et les autres pas

L'industrie chimique genevoise est organisée autour de deux conventions collectives: l'une concerne les fabriques de produits synthétiques, l'autre les fabriques de produits manufacturés.

Des différences nettes dans l'échelle des salaires pour des travaux sensiblement de même nature: une conditionneuse en première année reçoit Fr. 2700.— dans les «synthétiques» et Fr. 1890.— dans les «manufacturés»; le titulaire d'un certificat fédéral de capacité débutera à Fr. 3345.— et atteindra Fr. 3965.— en 8^e année dans les «synthétiques»; son collègue des «manufacturés» aura Fr. 2555.— pour commencer et Fr. 2905.— la 7^e année...

Le croiriez-vous? Ce sont les travailleurs des fabriques de produits manufacturés qui ont décidé de ne pas dénoncer la convention collective, et donc de la

proroger sans autre changement que l'indexation. A combativité différente, situation différente sur le terrain industriel:

— les produits synthétiques, ce sont Givaudan et Firmenich qui emploient 800 travailleurs, syndiqués à près de 100%;

— les produits manufacturés, ce sont 500 emplois dispersés dans toute une série de petites entreprises, dont les plus importantes sont Vifor (250 personnes), spécialisée dans le petit appareillage médical, et Sauter, produits pharmaceutiques, pansements, etc. (100 personnes), avec un taux de syndicalisation qui tombe à moins de 10%!

L'assemblée, chez les «manufacturés», qui a décidé de ne pas dénoncer la convention collective (commune aux syndiqués de la chimie et du papier, FTCP, et au syndicat chrétien) regroupait une dizaine de personnes.

Face à de telles différences, quelques explications. D'abord, une tradition anti-syndicale de la direction, fréquente dans les petites entreprises (souvent d'origine familiale), tradition qui trouve du reste un relais efficace dans les rangs des «petits chefs»,

peu désireux d'être contestés. Même lorsqu'elle s'atténue, lorsqu'une direction moderniste reprend les rênes, une telle tradition laisse des traces.

Et puis l'origine du personnel. Dans les «manufacturés», les femmes sont nombreuses, les frontaliers prédominent: sur les 250 travailleurs de Vifor, 150 sont des conditionneuses, dont 80% viennent de la France voisine. Salaires traduits en francs français dans leur grande majorité: voilà en tout cas un élément de compréhension des différences de traitement que la situation économique respective des deux branches de l'industrie chimique genevoise n'explique nullement.

Les rares syndiqués des fabriques de produits manufacturés en ont donc assez de revendiquer dans l'indifférence générale; ils entendent cependant réagir, et misent à plus long terme, se promettant de mettre à profit le temps qui les sépare du prochain renouvellement de la convention collective pour montrer à leurs collègues de travail, chiffres en main, les fruits d'une présence syndicale importante. Une vraie leçon de choses sur un cas d'école.

EN BREF

On avait tout juste enregistré le cas de Winterthour où le peuple, le jour même de la manifestation des travailleurs de la fonction publique à Berne, refusait au personnel municipal la compensation semestrielle du renchérissement. Il faudra se souvenir aussi de la décision que vient de prendre le Conseil général de La Chaux-de-Fonds au chapitre de l'indexation des salaires: l'exécutif communal sera, pour les années 1983 et 1984, et comme il le demandait, autorisé à ralentir au besoin le rythme de l'indexation (plafonnement de l'allocation), après consultation des partenaires sociaux (Vpod). Une mesure adoptée sans gaité de cœur par la gauche, ralliée par les formations conservatrices. Nécessité fait loi: La Chaux-de-Fonds est particulièrement touchée par la crise et doublement

atteinte par la montée du chômage qui provoque à la fois des saignées dans les recettes fiscales et des charges importantes pour la collectivité au moment où plusieurs centaines de chômeurs arrivent au terme de leurs indemnités fédérales. Rappelons que sur le plan cantonal neuchâtelois, un plan avait déjà été adopté qui prévoyait de différer la compensation du renchérissement: c'était en 1974; ce plan était renouvelable pour deux ans, ce fut fait, mais les dispositions ne furent pas appliquées.

* * *

Dans le dernier numéro du «Rebrousse Poil» (Béthusy 56, 1012 Lausanne), un dossier original et fort bien documenté sur la façon dont sont exécutées les peines frappant les objecteurs de conscience. A noter en particulier deux interviews donnant deux éclairages très différents des dispositions

légalles en vigueur et notamment de l'Ordonnance sur la justice pénale militaire: d'un côté le brigadier Raphaël Barras, auditeur en chef de l'armée, de l'autre, Pierre Boillat, ministre de la Justice et de l'Intérieur du canton du Jura, qui a non seulement autorisé un objecteur (condamné) à travailler dans une institution éducative à Delémont, mais est allé jusqu'à l'y assigner à résidence (plutôt que de l'obliger à passer ses nuits en prison).

* * *

La Fondation suisse pour l'énergie (Sihlquai 67, 8005 Zurich) vient de publier un numéro spécial de sa revue trimestrielle consacré au CO₂. Dossier et mise en garde, propositions concrètes, un travail qui s'imposait au moment où reprend la propagande pro-nucléaire sur la pollution atmosphérique.



Bonne année, Bonne santé. Et bien le bonjour chez vous.

Pour les CFF

Il faut parler des CFF sans poésie, celle du rail, sans «enfantilisation», celle de l'électricité miniature de papa gamin. Admettre aussi que cette entreprise soit soumise à des exigences, celle de la clientèle, celle de l'adaptation, celle d'une certaine concurrence.

Mais pas non plus le déraillement (métaphore obli-gée des détracteurs de la régie), l'enfantilisation du sujet par des économistes gamins, qui jouent à enlever des wagons dans leurs schémas modèle réduit, comme leur tête.

Sans poésie donc, ni déraillement intellectuel, quelles constatations¹?

— L'entreprise a besoin d'investir. Il faut lui en donner les moyens. A part quelques trains de pres-

tige, et parmi eux ceux que prennent par exemple entre Genève et Zurich les hommes d'affaires et les conseillers nationaux, le vieillissement est évident. Et aussi la faible innovation.

Or l'investissement, ce n'est pas seulement une question de survie, mais c'est aussi une condition du dynamisme de tous les collaborateurs. Travailler avec de vieux coucous n'est pas valorisant. Le non-investissement, c'est l'engourdissement autant que l'usure du matériel.

Dans le cadre d'une politique globale des transports, y compris à l'aide des droits sur la benzine, n'en déplaise au Touring Club Suisse et au Parlement, ces ressources devraient (le conditionnel fait mal) être mises à disposition.

— Arrêter de faire du déficit actuel un drame national. Le compte laitier aligne lui aussi des centaines de millions; on en parle beaucoup moins, quand bien même ce déficit-là est artificiellement

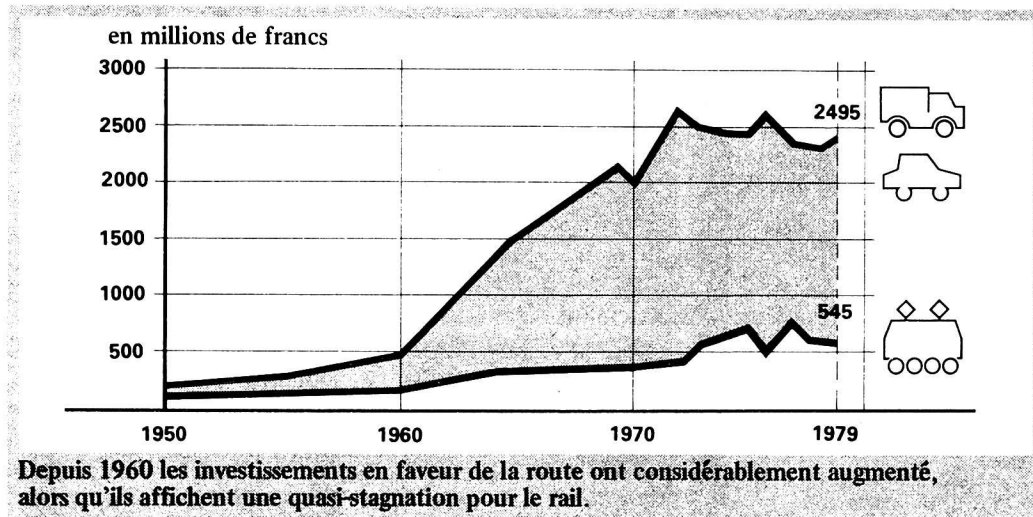
gonflé par les importations de denrées fourragères donc réductible.

— Renoncer à la dichotomie voitures-transports publics. Des transports publics de qualité n'empêcheront personne d'avoir une voiture, mais en modifieront, peut-être, l'utilisation. En réalité, il n'est aucun automobiliste qui n'ait recours plus ou moins souvent au train, pour lui — d'ailleurs momentanément ou durablement (âge) handicapé au point de ne pouvoir conduire — ou sa famille. En d'autres termes, n'importe quel automobiliste est aussi dépendant du rail. Cela seul justifie une interdépendance financière.

— Tenir compte de l'irrégularité du service. Dans une société de loisirs, l'horaire tôt le matin le dimanche et le samedi est une servitude. Toute diminution du temps de travail autorise des aménagements souples qui permettent, par tournus, des pauses de quarante-huit heures. La réduction de la durée du travail est particulièrement nécessaire, dans les services, en général publics, qui travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ces quelques observations nullement originales pour constater que le pouvoir politique (Parlement, pression des lobbies) refuse d'affronter les véritables problèmes; c'est-à-dire: investir, donner les moyens financiers, affirmer l'interdépendance des grands moyens de transport, vouloir et organiser pour le personnel des conditions de travail qui ne le pénalisent pas, mais le valorisent.

Aujourd'hui, ce dossier devient triste comme un gâchis.



Source: schéma publié par l'Association suisse des transports dans le remarquable numéro spécial de son «journal» (déjà signalé dans ces colonnes) tout entier consacré aux chemins de fer suisses (n° 6/82 — adresse utile: Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee).

¹ Voir ces dernières semaines: DP 657 (28.10.): «Urgence. Priorité aux chemins de fer.» DP 659 (11.11.): «Le second souffle des CFF. Conduire une locomotive: du rêve à la cadence.» DP 663 (9.12.): «CFF. A fond de train dans les chiffres rouges.»